

Guatemala par sa ministre des affaires étrangères ; Haïti par sa ministre des affaires étrangères et des cultes ; la Hongrie par son ministre des affaires étrangères et du commerce ; les Maldives par leur ministre des affaires étrangères ; le Nicaragua par son ministre conseiller auprès du Président ; la Norvège par son vice-ministre des affaires étrangères ; les Philippines par leur secrétaire aux affaires étrangères. La représentante du Belize s'est exprimée au nom de l'Alliance des petits États insulaires ; la représentante de Nauru au nom du Forum des îles du Pacifique ; le représentant des Tuvalu au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique ; le Ministre conseiller de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro, République de Moldova et Ukraine.

<sup>e</sup> L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement a participé à la séance par visioconférence depuis Davos (Suisse).

<sup>f</sup> Italie, Japon, Norvège, Philippines, Sénégal, Sri Lanka et Trinité-et-Tobago.

<sup>g</sup> La Guinée équatoriale, qui assurait la présidence du Conseil, était représentée par son ministre des affaires étrangères et de la coopération.

<sup>h</sup> Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée ont participé à la séance par visioconférence, respectivement depuis Vienne et Luanda.

<sup>i</sup> Le Koweït, qui assurait la présidence du Conseil, était représenté par son vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères.

<sup>j</sup> Le représentant de la Guinée équatoriale s'est exprimé au nom de son pays, de l'Afrique du Sud et de la Côte d'Ivoire.

<sup>k</sup> Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Jordanie, Liban, Qatar, République arabe syrienne et Turquie.

<sup>l</sup> L'Allemagne était représentée par son secrétaire d'État auprès du ministère fédéral des affaires étrangères ; la Pologne, qui assurait la présidence du Conseil, par son ministre des affaires étrangères ; les États-Unis par leur Secrétaire d'État.

<sup>m</sup> Le représentant des Émirats arabes unis s'est exprimé au nom des pays du Groupe des États arabes, à l'exception de l'Iraq ; le Chargé d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, et Macédoine du Nord.

<sup>n</sup> Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie et Royaume-Uni.

<sup>o</sup> Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.

<sup>p</sup> Allemagne, Chine, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Koweït et Royaume-Uni.

### 39. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

En 2019, le Conseil de sécurité a tenu cinq séances, dont trois de haut niveau, au titre de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». De ces cinq séances, deux ont pris la forme de séances d'information, une celle d'un débat et deux celles de débats publics<sup>699</sup>. En 2019, le Conseil a adopté une résolution<sup>700</sup> et publié une déclaration de sa présidence au titre de la question<sup>701</sup>. Deux séances ont été consacrées en particulier à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité en 2019<sup>702</sup>. De plus, le Conseil s'est rendu en mission à Addis-Abeba pour y tenir la treizième réunion

consultative annuelle conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, les 21 et 22 octobre<sup>703</sup>. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions.

Le 27 février 2019, à l'initiative de la Guinée équatoriale, qui assurait la présidence<sup>704</sup>, le Conseil a tenu un débat public de haut niveau sur la question du partenariat noué entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine autour de l'initiative Faire taire les armes en Afrique<sup>705</sup>. Au début de la séance, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2457 (2019), dans laquelle il s'est félicité de la détermination de l'Union africaine à atteindre

<sup>699</sup> Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

<sup>700</sup> Résolution 2457 (2019).

<sup>701</sup> Voir S/PRST/2019/5.

<sup>702</sup> Voir S/PV.8473 et S/PV.8650.

<sup>703</sup> Pour plus d'informations sur cette mission, voir la section 34 de la première partie.

<sup>704</sup> Le Conseil de sécurité était saisi d'une note de cadrage figurant en annexe d'une lettre datée du 13 février 2019 (S/2019/169).

<sup>705</sup> Voir S/PV.8473.

l'objectif de faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 et a engagé l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine à redoubler d'efforts pour coordonner leur action de façon complémentaire dans toutes les formes de réponse aux conflits<sup>706</sup>. Le Conseil a également entendu des exposés de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, du Haut Représentant de l'Union africaine pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 et du Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes sur la collaboration entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies et les moyens de parvenir à une Afrique exempte de conflits grâce à l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020. La Secrétaire générale adjointe a déclaré que le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine était devenu une pierre angulaire des initiatives de paix et de sécurité des Nations Unies en Afrique. Elle a mis en avant l'action menée par les deux organisations en République centrafricaine, au Soudan et en Somalie. Elle a également souligné qu'il était vital que la communauté internationale apporte son soutien à l'Afrique pour atteindre l'objectif de faire taire les armes. Le Haut Représentant de l'Union africaine a relevé les progrès remarquables accomplis dans la consolidation du partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU, notamment avec le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité adopté en 2017, tout en reconnaissant que les problèmes de gouvernance et de leadership demeuraient un facteur important d'instabilité et de conflits en Afrique. Il était important que le Conseil réponde favorablement aux appels de l'Union africaine concernant l'accès aux contributions statutaires au budget de l'ONU pour financer les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Les opérations dirigées par l'Union africaine contraient des menaces au nom de l'ONU et notamment du Conseil de sécurité, à qui incombait la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Directeur exécutif du African Centre for the Constructive Resolution of Disputes a signalé qu'une initiative telle que Faire taire les armes d'ici 2020 n'était qu'un outil d'atténuation qui, en l'absence de bonne gouvernance et de transformation urgente des moteurs structurels des conflits, serait dénué de sens. Il a ajouté que de nombreuses régions d'Afrique étaient proches d'un point de basculement dangereux et a demandé aux membres du Conseil de prendre des mesures collectives. Les membres du Conseil se sont

dit conscients que l'objectif d'une Afrique exempte de conflits était ambitieux et ont insisté sur le fait qu'il importait de lutter contre les facteurs qui contribuaient à la violence en Afrique, dont la mauvaise gouvernance, la corruption et le sous-développement. À cet égard, ils ont appelé au renforcement de la coopération et souligné leurs contributions respectives à cette entreprise. Le Ministre équato-guinéen des affaires étrangères et de la coopération, qui présidait la séance, a pris la parole au nom de son pays et a demandé que le Conseil continue de renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Le représentant de l'Afrique du Sud a dit que l'Architecture africaine de paix et de sécurité devait être le cadre central des échanges qu'avait le Conseil avec l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité au titre du Chapitre VIII. Le représentant du Koweït, saluant la coopération constante entre l'ONU et l'Union africaine au titre du Chapitre VIII de la Charte, a fait observer que la préservation de la dynamique positive entre les deux organisations exigeait des mandats solides du Conseil de sécurité et un financement durable et prévisible. Les orateurs ont également souligné qu'il importait d'assurer le financement durable et prévisible des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine au moyen des contributions statutaires au budget de l'Organisation<sup>707</sup> et de pouvoir compter sur une architecture régionale robuste adossée aux communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement<sup>708</sup>.

Le 12 mars 2019, le Conseil a entendu un exposé de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'appui apporté par l'Union européenne à l'Organisation des Nations Unies et son engagement en faveur du multilatéralisme<sup>709</sup>. La Haute Représentante a mis en avant la coopération entre l'Union européenne et l'ONU, en particulier en ce qui concerne les missions de maintien de la paix en Afrique, le règlement des conflits, la réconciliation et la défense des priorités mondiales telles que les changements climatiques, la non-prolifération et le désarmement. Les membres du Conseil ont salué l'engagement de

<sup>706</sup> Résolution 2457 (2019).

<sup>707</sup> Voir S/PV.8473 (Indonésie, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud, Chine, Koweït, Japon, Norvège, Égypte, Union européenne, Italie et Canada).

<sup>708</sup> Ibid., (Guinée équatoriale, Allemagne, République dominicaine, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud, Royaume-Uni, Kazakhstan, Djibouti, Slovaquie et République de Corée).

<sup>709</sup> Voir S/PV.8482.

l'Union européenne et sa contribution au multilatéralisme et ont dit apprécier la manière dont elle coopérait avec l'Organisation. Plusieurs membres du Conseil ont souligné l'importance de la coopération trilatérale entre l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine pour ce qui touchait aux problèmes qui se posaient sur le continent<sup>710</sup>. Le représentant du Koweït a ajouté que la coopération tripartite entre l'ONU, l'Union européenne et la Ligue des États arabes pouvait permettre d'apporter des solutions efficaces à certains des conflits en cours dans sa région. Le représentant de la Fédération de Russie a fait savoir que sa délégation partageait la détermination sans faille de l'Union européenne à renforcer le multilatéralisme mondial, dans le sillage du rôle moteur que jouait l'ONU dans ce domaine, mais a émis l'avis que la première ne réussissait pas à définir sa propre orientation politique indépendante. Il s'est inquiété du fait que les mesures restrictives et les sanctions soient utilisées comme un instrument clé de politique étrangère et fait observer que l'effet de ces mesures unilatérales était hautement contestable et affaiblissait encore davantage les États en développement. Le représentant de la Chine a insisté sur trois domaines de la coopération entre l'Union européenne et l'ONU, à savoir la défense du multilatéralisme, la préservation des buts et principes de la Charte par le respect de la souveraineté des États et la promotion du développement durable.

Le 13 juin 2019, à l'initiative du Koweït, qui assurait la présidence<sup>711</sup>, le Conseil a consacré une séance à sa coopération avec la Ligue des États arabes<sup>712</sup>. La séance a donné lieu à une déclaration de la présidence, dans laquelle le Conseil a engagé le Secrétaire général de la Ligue des États arabes à faire un exposé annuel et encouragé la tenue d'une réunion informelle annuelle entre ses membres et ceux du Conseil de la Ligue des États arabes<sup>713</sup>. Dans cette même déclaration, le Conseil a souligné l'importance de la coordination et de la coopération trilatérales entre l'ONU, l'Union africaine et la Ligue des États arabes et s'est félicité de l'ouverture, en juin 2019, du Bureau de liaison des Nations Unies au siège de la Ligue des États arabes au Caire. Pendant la séance, il a entendu un exposé du Secrétaire général et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes. Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a salué l'initiative

qui avait été prise en vue d'élever le niveau du partenariat entre la Ligue des États arabes et le Conseil de sécurité dans le cadre général régi par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Se disant conscient des dynamiques politiques internes du Conseil de sécurité, ainsi que des tensions et des complications qui limitaient la capacité du système arabe à prendre des mesures collectives, il s'est dit convaincu qu'il était indispensable de promouvoir le partenariat de coopération qui liait les deux organisations pour permettre au Conseil et à la Ligue des États arabes d'assumer les responsabilités qui leur incombaient et de mieux s'acquitter de leurs devoirs de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité internationale dans la région. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil se sont penchés en particulier sur les effets d'une coopération renforcée entre l'ONU et la Ligue des États arabes et la manière dont elle contribuerait à accélérer les progrès vers la paix au Moyen-Orient, qui est en proie à des conflits actifs en République arabe syrienne, en Libye et au Yémen, et à l'instabilité, au Soudan et en Iraq. Ayant pris la parole au nom de son pays, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït a dit que la séance avait été organisée afin de consolider l'important principe énoncé à l'Article 52 du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et pouvait marquer le début d'une nouvelle étape de la coopération entre les deux organisations<sup>714</sup>. De nombreux membres du Conseil se sont accordés sur l'importance d'un partenariat efficace entre les organisations en matière de prévention des conflits et de médiation<sup>715</sup>.

Le 25 septembre 2019, à l'initiative de la Fédération de Russie, qui assurait la présidence<sup>716</sup>, le Conseil a tenu un débat au niveau ministériel sur la contribution de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de la Communauté d'États indépendants et de l'Organisation de Shanghai pour la coopération à la lutte contre la menace terroriste<sup>717</sup>. À cette séance, le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général, du Secrétaire général de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, du Secrétaire général par intérim de l'Organisation du Traité de sécurité collective et du Secrétaire exécutif adjoint de la Communauté d'États indépendants. Les intervenants ont décrit les cadres

<sup>710</sup> Ibid., (Allemagne, Côte d'Ivoire, Belgique, Afrique du Sud, Guinée équatoriale et France).

<sup>711</sup> Le Conseil de sécurité était saisi d'une note de cadrage figurant en annexe d'une lettre datée du 31 mai 2019 (S/2019/455).

<sup>712</sup> Voir S/PV.8548.

<sup>713</sup> S/PRST/2019/5.

<sup>714</sup> Pour plus d'informations sur ces débats, voir la section I de la huitième partie.

<sup>715</sup> Voir S/PV.8548 (Pologne, France, Indonésie, Fédération de Russie, Pérou, Côte d'Ivoire et Guinée équatoriale).

<sup>716</sup> Le Conseil de sécurité était saisi d'une note de cadrage figurant en annexe d'une lettre datée du 13 septembre 2019 (S/2019/742).

<sup>717</sup> Voir S/PV.8626.

dont chacune de leurs organisations s'étaient dotées en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale en Asie centrale et en Afghanistan et souligné l'importance que revêtait la coopération. À la suite de ces exposés, les membres du Conseil se sont penchés en particulier sur l'importance de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans la lutte contre le terrorisme. Les membres du Conseil, ainsi que d'autres orateurs, ont fait référence à de multiples organisations, dont l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des États américains, et aux initiatives que celles-ci menaient en vue de lutter contre le terrorisme dans différentes régions du monde. Certains membres du Conseil ont également souligné que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent devait s'inscrire dans le plein respect des obligations découlant du droit international et du droit international des droits de l'homme<sup>718</sup>.

Le 30 octobre 2019, le Conseil a entendu un exposé sur la coopération régionale avec l'Union africaine centré en particulier sur le partenariat stratégique qui se développait entre les deux organisations, étayé par une batterie de dispositifs tels que le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, adopté en 2017<sup>719</sup>. Après avoir entendu des exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union

africaine et de l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, les membres du Conseil se sont félicités de la collaboration de plus en plus étroite entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans les domaines des interventions d'urgence et de la prévention des conflits et sont revenus sur la réunion annuelle des deux Conseils, qui s'était tenue à Addis-Abeba les 21 et 22 octobre. Les membres du Conseil ont aussi examiné la question du financement des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité au moyen des contributions statutaires au budget de l'Organisation, soulignant qu'il importait que les opérations de paix sous conduite africaine soient financées de manière plus prévisible, plus durable et plus souple et qu'elles reçoivent davantage d'appui<sup>720</sup>. Ayant pris la parole au nom de son pays ainsi que de la Côte d'Ivoire et de la Guinée équatoriale, la Ministre sud-africaine de la défense et des anciens combattants a souligné que les principes clés qui devaient orienter et façonner le partenariat et la coopération entre les deux organisations à l'avenir étaient une collaboration véritable et inclusive, des approches communes et partagées, et des mécanismes consultatifs efficaces, tout particulièrement entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité. À cet égard, et comme suite à la réunion tenue à Addis-Abeba, elle a souligné qu'il fallait traduire et transformer certains des engagements pris par les deux Conseils en résultats concrets, s'éloigner des généralités sur le partenariat et la coopération pour se concentrer sur les mesures décisives et pratiques que le Conseil de sécurité en particulier et l'ONU et l'Union africaine en général pouvaient prendre pour parvenir à la pleine application de ce partenariat stratégique.

<sup>718</sup> Ibid., (Belgique, République dominicaine, Royaume-Uni et États-Unis).

<sup>719</sup> Voir [S/PV.8650](#).

<sup>720</sup> Ibid., (États-Unis, Fédération de Russie, Royaume-Uni, Chine, Pérou, République dominicaine, Koweït et Belgique).

**Séances : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
<a href="#">S/PV.8473</a> 27 février 2019	Faire taire les armes en Afrique Lettre datée du 13 février 2019, adressée au Secrétaire	Projet de résolution <a href="#">S/2019/179</a> , déposé par 52 États Membres <sup>a</sup>	56 États Membres <sup>b</sup>	Sept invités <sup>c</sup>	Tous les membres du Conseil <sup>d</sup> , tous les invités <sup>e</sup>	Résolution <a href="#">2457 (2019)</a> 15-0-0

## Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2019

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
<a href="#">S/PV.8482</a> 12 mars 2019	général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/169)  Union européenne			Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité	Tous les membres du Conseil, invité	
<a href="#">S/PV.8548</a> 13 juin 2019	Coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes  Lettre datée du 31 mai 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/455)			Secrétaire général de la Ligue des États arabes	Secrétaire général, tous les membres du Conseil <sup>f</sup> , invité	<a href="#">S/PRST/2019/5</a>
<a href="#">S/PV.8626</a> 25 septembre 2019	Contribution de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de la Communauté d'États indépendants et de l'Organisation de Shanghai pour la coopération à la lutte contre la menace terroriste  Lettre datée du		13 États Membres <sup>g</sup>	Secrétaire général de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, Secrétaire général par intérim de l'Organisation du Traité de sécurité collective, Secrétaire exécutif adjoint de la Communauté	Tous les membres du Conseil <sup>h</sup> , 11 invités (art. 37) <sup>i</sup> , tous les autres invités	

**Première partie. Examen des questions relevant  
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	13 septembre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/742)			d'États indépendants, Représentant spécial de l'Union européenne pour l'Asie centrale		
S/PV.8650 30 octobre 2019	Union africaine Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2019/759)			Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies	13 membres du Conseil <sup>l</sup> , tous les invités <sup>k</sup>	

<sup>a</sup> Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Belgique, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Finlande, France, Guinée, Guinée équatoriale, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Lituanie, Malte, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Soudan, Suède, Suisse, Togo, Tunisie et Ukraine.

<sup>b</sup> Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Brésil, Canada, Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Finlande, Ghana, Guatemala, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Portugal, République de Corée, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Togo, Tunisie, Turquie et Ukraine.

<sup>c</sup> Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; Haut Représentant de l'Union africaine pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 ; Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes ; Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Sous-Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États.

<sup>d</sup> La Guinée équatoriale, qui assurait la présidence du Conseil, était représentée par son ministre des affaires étrangères et de la coopération ; l'Allemagne, par son secrétaire d'État auprès du ministère fédéral des affaires étrangères.

<sup>e</sup> Le Guatemala était représenté par sa ministre des affaires étrangères. Le représentant du Bénin s'est exprimé au nom du Groupe des États d'Afrique ; la représentante de la Norvège, au nom des pays nordiques ; la représentante du Liban, au nom du Groupe des États arabes ; le Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom de l'Union



européenne et de ses États membres ainsi que de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la République de Moldova, de la Serbie, de la Turquie et de l'Ukraine.

<sup>f</sup> Le Koweït, qui assurait la présidence du Conseil, était représenté par son vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères ; la Pologne par son ministre des affaires étrangères.

<sup>g</sup> Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan et Turkménistan.

<sup>h</sup> La Belgique était représentée par son vice-premier ministre et ministre des finances et de la coopération au développement ; la Chine, par son conseiller d'État et ministre des affaires étrangères ; la Guinée équatoriale, par son ministre des affaires étrangères et de la coopération ; la France, par son secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères ; l'Allemagne, par son ministre d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères ; le Koweït par son vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères ; la Pologne par son sous-secrétaire d'État auprès du Ministère des affaires étrangères ; la République dominicaine, qui assurait la présidence du Conseil, par son ministre des affaires étrangères ; l'Afrique du Sud par sa ministre des relations internationales et de la coopération.

<sup>i</sup> Les représentants de l'Afghanistan et du Turkménistan n'ont pas fait de déclaration. Tous les États invités en vertu de l'article 37 étaient représentés au niveau ministériel.

<sup>j</sup> Belgique, Chine, République dominicaine, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud (également au nom de la Côte d'Ivoire et de la Guinée équatoriale), Royaume-Uni et États-Unis. L'Afrique du Sud, qui assurait la présidence, était représentée par sa ministre de la défense et des anciens combattants.

<sup>k</sup> La Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies ont participé à la séance par visioconférence depuis Djibouti.